

Québec, le 31 mars 2004

Madame Jocelyne Beudet
Membre additionnelle au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

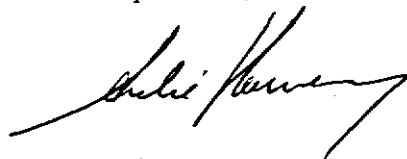
Madame,

Le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de contournement de la Ville de La Tuque (route 155) par le ministère des Transports, et ce, à compter du 19 avril 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE

Québec, le 31 mars 2004

Monsieur Louis Dériger
Membre additionnel au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de contournement de la Ville de La Tuque (route 155) par le ministère des Transports, et ce, à compter du 19 avril 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M^{me} Jocelyne Beaudet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE



Québec, le 31 mars 2004

Monsieur Michel Mercier
Membre additionnel au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de contournement de la Ville de La Tuque (route 155) par le ministère des Transports, et ce, à compter du 19 avril 2004.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M^{me} Jocelyne Beaudet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

André Harvey

c.c. M. Raynald Martel, secrétaire du BAPE